



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-six septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 19 septembre 2023, le conseil municipal, conformément à la loi, délibère quel que soit le nombre de membres présents.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22
Pouvoirs : 7
Absent : 0

Date de la convocation : 20 septembre
2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER Jean-Bernard représenté par B GARNIER
VERDUZIER Kevin représenté par Y MUSCAT
GAUTHIER Guillaume représenté par JR MINEREAU
GOHIER Monique représentée par D CHALLOT
SULLI Bruno représenté par C PIAULET
ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS

ABSENT: /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°108

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'ENTREPÔTS COMMUNAUX SITUÉS DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE DOMINE

Il est rappelé que la Commune est propriétaire de deux entrepôts dans la zone industrielle de Domine, rue Emile Zola, situés sur la parcelle cadastrée BM n°396 d'une superficie de 1 890 m². Ils sont situés en zone UH (activités économiques) du Plan Local d'urbanisme. Les entrepôts font respectivement 780 m² et 1110 m².

L'un des locaux était loué par une entreprise dont le bail a été résilié au 30 juin 2021. Les deux entrepôts sont actuellement inoccupés et la commune souhaite vendre ces biens dont elle n'a plus l'usage.

Ces espaces ne sont pas utilisés par la population.

Conformément au code général de la propriété des personnes publiques, le service des Domaines a été sollicité en date du 22 juin 2022.

Afin de stocker des matériaux, M. Olivier CHOLLET, dirigeant de la société Foc Mobile Clim s'est montré intéressé par l'achat de ces entrepôts.

Par un courrier reçu en mairie le 31 août 2023, M. Olivier CHOLLET a fait une proposition d'achat de ces biens à hauteur de 50 000€ hors frais de notaire.

Il est proposé au conseil municipal **de constater la désaffectation totale de ces bâtiments communaux, d'en prononcer le déclassement pour permettre la cession à M. Olivier CHOLLET pour un montant de 50 000€ hors frais de notaire.**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2241-1,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2111-1, L.2141-1, L.3211-14, L.3221-1 et L.1212-1,

VU l'avis du service France Domaine en date du 25 août 2022

VU le courrier adressé par M. CHOLLET, gérant de la société FOC MOBILE CLIM reçu en mairie le 31 août 2023,

Considérant que ces espaces communaux ne sont pas aménagés et entretenus en vue de pouvoir être utilisés par le public,

Considérant que ces espaces publics ne sont pas affectés à l'usage direct du public,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-**constate** la désaffectation totale des entrepôts communaux situés rue Emile Zola sur une parcelle cadastrée BM n°396,

-en **prononce** le déclassement,

-**autorise** M. le Maire à signer tous documents et actes, notamment notariés, afférents à cette opération.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 29 SEP. 2023

